Communiqué de l’Union syndicale Solidaires

Le ministre de l’Éducation nationale, Vincent Peillon, a confirmé sa volonté de mettre en place des enseignements de morale laïque à la rentrée 2015. Le rapport qu’il a commandé a été publié le 22 avril. Il servira de base à la préparation d’un programme par le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) durant l’année 2013-14.

Sur le contenu de cet enseignement de morale laïque, on peut s’interroger sur la possibilité d’échapper aux penchants de l’idéologie dominante ou aux lieux communs, alors que des approches critiques des questions morales, éthiques et politiques sont déjà proposées dans les enseignements existants.

En outre, l’enseignement abstrait d’une morale à l’école ne peut qu’entrer en contradiction avec les inégalités de la société, qui sont le moteur du système capitaliste et que les politiques libérales que le gouvernement continue de mettre en œuvre ne font qu’accentuer. Les annonces présidentielles sur l’enseignement de l’esprit entrepreneurial à l’école une semaine après la communication du projet sur la morale ne peuvent que rendre manifeste cette contradiction.

Il nous semble enfin contreproductif d’ajouter, ministre après ministres, des enseignements, qui plus est difficiles à mettre en œuvre.

Il vaudrait mieux se poser les questions des enseignements et des contenus dans le cadre global de la remise à plat des programmes (qui devrait être l’occasion pour aller vers une école égalitaire et émancipatrice), nous nous opposons à la mise en place de cet enseignement de la morale laïque.

Sur les modalités de mise en œuvre de cet enseignement le rapport prévoit pour le primaire une « moralisation « de l’approche déjà existante en Éducation Civique et Morale dans le cadre d’une heure spécifique déjà à l’emploi du temps. Dans le second degré les préconisations plus floues entre une ECJS qui doit être revisitée au gout de la morale laïque et à construire pour réaliser des « modules interdisciplinaires ».

La question d’une nouvelle pression sur les dotations se poserait alors au collège mais aussi au lycée où les heures globalisées devraient être mises à contribution pour réaliser ces modules.

L’évaluation prévue au Diplôme National du Brevet dans le cadre de l’actuelle épreuve d’ECJS et maintenant au Bac pose d’autres problèmes : celui de l’évaluation de compétences explicitement comportementales comme « l’engagement des élèves dans la communauté » mais aussi celui d’un nouveau pas vers l’évaluation en Contrôle Continu au lycée après son introduction en LV et son installation dans la voie professionnelle.

Dans l’enseignement privé catholique, nous nous inquiétons particulièrement de l’application de cet enseignement. En effet, depuis le 18 avril 2013 l’adoption d’un nouveau statut a augmenté la tutelle de l’évêque sur les établissements catholiques. Les chefs d’établissement qui seront les garants de sa mise en œuvre seront désormais nommés après l’accord de l’évêque ! Pendant ce temps-là, en toute sérénité ils affirment avoir conscience de l’énorme enjeu « pastoral » dans les établissements catholiques. Pour eux la voie est ouverte, ils vont donc continuer sans frein à mélanger le confessionnel et le professionnel.

Plus largement comment parler d’une morale laïque quand l’enseignement privé sous contrat, recrute dans la pratique sous des critères confessionnels et que des rectorats acceptent les refus d’affectations des lauréats sous ces critères ? Comment parler de morale laïque et laisser les précaires fichés par l’enseignement catholique, ce qui est déjà inacceptable, mais qui plus est sous critères confessionnels ?

Comment parler de morale laïque alors que, dans l'enseignement catholique, des activités quotidiennes à caractère propre continuent à avoir lieu sur temps de cours ? Comment éviter que les élèves suivent des cours de morale à convictions confessionnelles en sachant que le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (dont une délégation a été consultée pour réfléchir à l'enseignement de la morale laïque, cherchez l'erreur !), affirme : « à chaque instant un enseignant ne peut témoigner que de sa foi en Jésus-Christ » ?

Pour nous, lutter pour la laïcité de l'École ne passe pas par l'introduction d'un nouveau catéchisme, fut-il laïque ou entrepreneurial, mais bien par la réaffirmation d'une École affranchie des intérêts clientélistes, locaux, cléricaux et mercantiles.

Paris le 22 mai 2013